

- a) Qu'ils ne seront utilisés qu'à des fins non interdites par la Convention;
- b) Qu'ils ne feront pas l'objet de nouveaux transferts;
- c) Quels en sont le type et la quantité;
- d) Quelle(s) en est (sont) l' (les) utilisation(s) finale(s);
- e) Quels sont le nom et l'adresse de l' (des) utilisateur(s) final(s).